



DDQE - Développement Durable et Qualité Environnementale

Concevoir et piloter un projet DDQE - Développement durable et qualité environnementale en aménagement du territoire, architecture, urbanisme et construction

Durée : 20 jours soit 150 heures (9h - 12h30 / 14h - 18h)

Thématique(s) : Acoustique, ACV, Bas carbone, Biodiversité, Bois, Conception passive, Confort d'été, Construction durable, Couleur, DDQE, Eco-conception, Frugalité, Humidité, Isolation phonique, Lumière, Matériaux biosourcés, Paille, QAI, RE2020, Réemploi, Réhabilitation énergétique, Santé, Terre crue, Transition énergétique, Ventilation

Session(s) :

Lieu : Paris (Île-de-France) - à partir d'avril 2025 (9ème édition)

Programme de formation

Webinaire de présentation de la formation

Un rendez-vous mensuel de 45 minutes pour découvrir la formation certifiante DDQE ;

Prochain webinaire - sur inscription - <https://scop-les2rives.eu/evenements/webinaire-ddqe/>

PREMIER MODULE

Enjeux et objectifs de la démarche qualité environnementale dans le bâtiment.

L'architecture bioclimatique, exercices pratiques de relevés de masques solaires et études de cas.

Prise en compte de la biodiversité dans la ville.

Etude de cas « Trouvé[r] sa place ».

DEUXIÈME MODULE

Aménagement et urbanisme durables.

Du quartier durable à l'éco-quartier en France.

Etude de cas (exercice dirigé en sous-groupes) - Aménagement de 100 logements dans un secteur du P.A.E. Le Tirand à Bourg en Bresse (01).

TROISIÈME MODULE

Les choix énergétiques, impacts, incidences, enjeux, indicateurs les fluides & l'enveloppe, les systèmes.

Stratégies pour une construction passive.

QUATRIÈME MODULE

Réhabilitation énergétique et isolants / critères de choix.

Leviers pour atteindre le niveau BBC. Duo isolation / inertie.

L'humidité dans les parois en isolation thermique intérieure, extérieure

CINQUIÈME MODULE

La santé dans les bâtiments performants - la qualité de l'air intérieur, les produits de construction, les ondes électromagnétiques etc.

Lumière naturelle – éclairage artificiel ; arbitrages entre lumière naturelle et thermique.

SIXIÈME MODULE

Gestion durable de l'eau, sites et sols pollués : les eaux à la parcelle, les techniques alternatives.

Aspects paysagers de la gestion durable de l'eau.

Le ré-emploi, un nouveau mode de construire ?

SEPTIÈME MODULE

Le bois et la construction durable – zoom sur l'étanchéité à l'air et l'ossature bois.

La construction en terre crue.

Approche bas carbone : l'énergie grise, l'Analyse du cycle de vie (ACV).

Réglementation Environnementale RE2020 - pousser les curseurs plus loin.

Tour de table des mémoires.

HUITIÈME MODULE

La ventilation naturelle / le confort d'été en question(s).

Vers des projets QEB, le passage à l'acte – mise en situation professionnelle.

Faire ensemble et autrement : Workshop de mise en pratique collective sur un projet faisant la synthèse des enjeux DDQE.

NEUVIÈME MODULE

Voyage d'études, 3 jours. Aménager, réhabiliter et construire durable : faire ensemble et autrement.

(destination selon date de démarrage de la formation choisie*)

* **Frugalité créative dans les territoires**, bâtiments bas carbone (Passihaus VS Zéro technique), transition écologique et solidaire, l'architecture en terre // retours d'expériences au **Vorarlberg en Autriche.**

* **Vivre ensemble, modularité & modes de promotion alternatifs** // l'habitat participatif et l'autopromotion en **Alsace, en Allemagne et en Suisse.**

DIXIÈME MODULE

Présentation des mémoires devant un jury.

Validation des acquis du stage.

Objectifs de formation

- **Comprendre concrètement ce qu'est le développement durable** dans le bâtiment et l'aménagement & avoir des outils, méthodologies et références pour passer à l'action.
- **Se forger un argumentaire** pour dialoguer et convaincre son maître d'ouvrage / son client, sur la base de retours d'expérience éprouvés.
- Intégrer un **réseau de professionnels engagés sur le durable.**
- Savoir construire une **approche holistique et systémique de projet** - environnementale, économique & sociale.
- Avoir une compétence reconnue par le milieu professionnel et **être certifié.e nominativement**

- Taux d'atteinte des objectifs 2023 : 8,7/10

Public pour cette formation

- Maîtres d'œuvre : architectes, ingénieurs BE, paysagistes, entreprises du bâtiment
- Maîtres d'ouvrages : administration, collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, EPL
- AMO : amo et programmistes, CAUE, ALE
- Artisans, entreprises et associations

Évaluation et validation

- Attestation de fin de formation et attestation d'assiduité
- Formation certifiante sous réserve de validation par le jury du mémoire de fin de formation, réalisé individuellement ou en groupe et présenté lors des soutenances des mémoires.

La formation DDQE est inscrite au Répertoire Spécifique des formations géré par France Compétences sous le N°RS6470 (date de création de la certification : 09/09/2003 ; dernière date d'enregistrement de la certification : 21/12/2023)

Durée de la formation

20 jours soit 150 heures (9h - 12h30 / 14h - 18h)

Prérequis de formation

Une pratique professionnelle ou un projet professionnel dans les domaines de la construction et/ou de l'architecture et/ou de l'aménagement du territoire.

Méthodes pédagogiques de formation

Exposés de spécialistes, exercices collectifs et études de cas en sous-groupes, dossier technique et d'actualité, atelier pratique de mise en œuvre, projection, visite de sites, etc.

L'ensemble des présentations, ressources & annexes est remis aux participants à l'issue de la formation

Tarifs de la formation

5350 € HT soit 6420 € TTC

& tarif préférentiel : 5000 € HT soit 6000 € TTC Venez à 2 ou à plusieurs et profitez d'un tarif avantageux !

Prise en charge pour cette formation

Formation prise en charge par les OPCO (FIF-PL, OPCO-EP/Actalians, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

- Prise en charge intégrale possible pour les salariés et à 75% pour les gérants/libéraux.
- Professionnels libéraux et dirigeants : ouverture possible d'un crédit d'impôt (codifiée à l'article 244 quater M du CCI).

Formation labellisée par la Branche Architecture depuis 2012

Accessibilité - handicap

Nous sommes sensibles à la nécessaire inclusion des personnes en situations de handicap et sommes prêtes à étudier vos besoins particuliers. Pour les personnes à mobilité réduite, les formations en présence sont organisées dans des locaux adaptés (référentes handicap : nous contacter).

Délai d'accès à la formation

Nous contacter

Dernière mise à jour du programme

04/07/2024

Contact de la formation

Céline Roos

04 72 20 08 95

celine.roos@scop-les2rives.eu

Hélène Ludmann

03 67 10 47 81

helene.ludmann@scop-les2rives.eu

Scop les 2 Rives - 12 rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon - www.scop-les2rives.eu

SIRET : 539 062 117 00012

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.
Organisme de formation certifié QUALIOPF (au titre de la catégorie Actions de formation)